Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Lots principaux, lots secondaires

Par helyjo

Bonjour
Je souhaite connaître la définition exacte de « lot principal » et « lot secondaire » dans une copropriété ?
Pourquoi cette distinction ?
Y a t-il des textes précisant l'incidence du type de lot sur les frais de gestion ou autres frais annexes ?
Notre copropriété était à l'origine constituée de 14 lots
Elle comprenait 14 copropriétaires
En 2010 et 2012 des parties communes ont été rachetées ce qui a eu pour effet la création de 2 nouveaux lots
- la loge de conciergerie à un copropriétaire pour agrandir son appartement attenant
- un grenier à un autre copropriétaire
Cela n'a pas changé le nombre de copropriétaires qui est toujours de 14
Ces transactions suivies d'une modification du descriptif de la copropriété n'ont pas engendré d'augmentation dans la rémunération de notre syndic actuel
Cependant alors que nous consultons d'autres syndics les propositions qui nous sont faites sont calculées sur une tarification par nombre de lots sans distinction de lot principal ou secondaire !
Qu'en pensez-vous ? Y a t-il des règles de calcul pour la rémunération du syndic ?
Merci
Cordialement